

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2025

L' an deux mille vingt cinq, le mardi 18 février à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie d'Épannes, 410 rue des Écoles à EPANNES, sous la présidence de Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Le Maire.

Date de convocation : 11 février 2025

Présents : Monsieur EXPOSITO Emmanuel, Monsieur FAVRELIERE Jean-Claude, Madame GUIGNARD Chantal, Monsieur QUEMENER Pierrick, Madame GAUTIER Isabelle, Monsieur FREMENTEAU Bernard, Monsieur CAILLÉ Joël, Madame RAVARD Armelle

Absents : Madame DONIZEAU Dominique et Monsieur BRISSEAU Pascal

Pouvoirs : Madame DONIZEAU Dominique donne pouvoir à Madame GUIGNARD Chantal  
Monsieur BRISSEAU Pascal donne pouvoir à Monsieur CAILLÉ Joël

Secrétaire de Séance : Monsieur FREMENTEAU Bernard

### L'ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte-rendu du 15 janvier 2025

- 1- Encaissement chèques repas des aînés
- 2- Affiliation à l'accompagnement des dossiers retraite auprès du CDG
- 3- Cartes de pêche 2025
- 4- Avenant bail boulangerie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025

Questions diverses

### Approbation du CR du 15 janvier 2025

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## Encaissement chèques repas des aînés

Monsieur le Maire explique que pour l'encaissement des chèques, adressés à l'ordre du Trésor Public ou SGC de Niort, pour le repas des aînés, aucune régie n'a été mise en place. Le repas étant fixé à 15€ / adulte Afin de prendre en charge ces règlements, une délibération doit être prise pour ces encaissements.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette décision.***

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## Affiliation à l'accompagnement des dossiers retraite auprès du CDG

Monsieur le Maire expose que depuis 2007, et conformément aux dispositions de l'article L452-41 du Code général de la Fonction publique, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose aux collectivités et établissements affiliés un accompagnement pour la gestion des dossiers retraite des fonctionnaires relevant de la CNRACL. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le CDG79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le CDG79 pour recourir à ces prestations.

Dans sa séance du 9 décembre 2024, le Conseil d'administration du CDG79 a ajusté les prestations proposées en matière de traitement des dossiers retraite afin de prendre en compte les réformes récentes des retraites et les nouvelles obligations pesant sur les employeurs publics en la matière.

La nouvelle convention, couvrant la période du 1er février 2025 et au 31 décembre 2027, prévoit un tarif d'adhésion d'un montant annuel symbolique, en fonction des effectifs de la collectivité :

- Moins de 10 agents : 50 € par an
- De 10 à 49 agents : 100 € par an
- De 50 à 99 agents : 150 € par an
- 100 agents et plus : 200 € par an

Cette adhésion annuelle inclue des temps de communication et de conseils de premier niveau auprès des agents et gestionnaires RH des collectivités et établissements publics adhérents et ouvre l'accès aux prestations suivantes, dont les tarifs ont très légèrement évolué au regard de la complexité accrue des dossiers et du temps dédié à l'examen de certains types de dossiers.

Monsieur le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le CDG79 que si la Commune utilise les prestations proposées ci-dessus listées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du CDG79 pour le traitement desdits dossiers relevant de la mission optionnelle, sans avoir conventionné au préalable. Il rappelle que la convention proposée couvre la période allant du 1er février 2025 au 31 décembre 2027.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

- Décide d'adhérer à la mission optionnelle proposée par le CDG79 pour le traitement des dossiers retraite CNRACL .
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe avec le CDG79, afin de pouvoir recourir à la mission optionnelle relative au traitement des dossiers retraite CNRACL du CDG79, pour la période du 1er février 2025 au 31 décembre 2027, et toutes pièces afférentes à ce dossier.
- Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Cartes de pêche 2025**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer la période de la pêche à l'étang d'Épannes du **05/04/2025 au 02/11/2025 inclus**. Elle est ouverte du lever au coucher du soleil.

Les prix des cartes de pêche pour la saison 2025 est définit comme suit :

	Carte à la JOURNEE	Carte à la SAISON
Enfant – 12 ans	gratuit	X
Enfant de 13 à 17 ans	5€	25 €
Adulte	8 €	45 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les prix cités ci-dessus pour la saison de pêche 2025.**

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Avenant bail boulangerie à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025**

Monsieur le Maire nous fait part que le boulanger, M.Philippe PETIT a débloqué les fonds pour l'acquisition du matériel de boulangerie professionnel pour un montant de 121 081,55 € TTC. Comme évoqué en novembre dernier, un nouveau bail commercial a été établi dont le loyer mensuel est de 1 200€ HT à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025. Ce loyer sera révisé annuellement automatiquement lors de l'échéance prévue au contrat.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'accepter la proposition exposée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cet effet.

**Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire nous fait part de la démission de Monsieur BAUDOUIN Jean-Nicolas, reçue le 10 février 2025. Il annonce qu'un kiné pourrait s'installer sur la commune dans les prochains mois. Les travaux de la Rue des Écoles avancent bien et nous sommes dans les délais. Les travaux de la caserne vont débiter car les fonds du Crédit Agricole ont été débloqués. Il fait part également qu'un projet de 6 maisons individuelles devrait voir le jour prochainement. Enfin, il explique que lors de la Commission des Fonds Européen, il a été demandé de monter un dossier de communication afin de faire valoir les aides obtenues (réseau, bulletin municipal, panneau, photos....).

Monsieur FAVRELIERE signale qu'une demande a été faite pour modifier le sens de circulation dans la Zone d'Activités. Une délibération sera à prendre. Au Petit Marais, le marquage et les panneaux vont être mis en place car les travaux devraient démarrer d'ici 3 semaines. Il fait part aussi d'un problème de capteur sur le camion benne.

Madame GAUTIER demande si des retours ont été faits à la suite de la distribution du Petit Epannais. Elle annonce que le Comité Epann'oui demande, dans un mail, si la mairie pourrait prendre en charge la SACEM lors de leur soirée Dance Flor du 15 mars.

Madame GUIGNARD nous informe que les entretiens d'appréciation ont été faits à la résidence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

La prochaine séance du Conseil Municipal est prévue le 10 mars 2025 à 19h00